

J'ai la conviction certaine que, soucieux des intérêts généraux du pays, ils se rendront bientôt à la demande unanime des hommes d'affaires et des Chambres de commerce, et afin de donner de nouveau notre concours à cette œuvre si désirable, j'ai l'honneur de proposer à votre considération la résolution suivante :

“ Les délégués des Chambres de commerce fédérées de la province de Québec dans leur deuxième réunion annuelle tenue à Montréal, ce 25 mai 1910, renouvellent instamment leur demande au gouvernement du Canada de bien vouloir donner au pays, sous le plus court délai possible, une loi de faillite fédérale s'appliquant uniformément à toutes les provinces canadiennes ”.

LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il quelqu'autre membre qui désirerait ajouter aux remarques faites par le Président de la Chambre de commerce du district de Montréal, M. Perrault ? La proposition trouve-t-elle un secondéur ?

La proposition, secondée par MM. Riou et Huette, est déclarée acceptée à l'unanimité.

Il est évident qu'une loi de faillite est très nécessaire ; il est bien surprenant depuis si longtemps qu'on veut passer une telle loi que nous ne soyons pas arrivés à un meilleur résultat. Avec un sentiment aussi prononcé que celui d'aujourd'hui, je crois que les gouvernements devront se rendre à la demande des commerçants en passant une loi de faillite qui protégerait leurs intérêts.

M. S. C. RIOU. — Y aurait-il moyen de savoir quelles sont les raisons du gouvernement pour refuser une législation de ce genre ; il nous serait utile de le savoir, afin d'éviter de nouvelles objections et de les réfuter, si possible ?

LE PRÉSIDENT. — Je dois dire qu'il s'en présente toujours un grand nombre, mais comme beaucoup d'améliorations ou projets qui sont soumis aux parlements n'ont pas de défenseurs assez ardents, on laisse de côté des choses plus pressantes mais pour lesquelles il y a moins d'efforts de faits pour en assurer la réussite. Je crois qu'une résolution telle que celle-ci devrait démontrer à nos gouvernants que c'est une des questions urgentes, et la Fédération devrait nommer des représentants qui prendraient la question sous leur charge et, en agissant avec zèle, je crois que ceux qui voudraient s'en charger rendraient un énorme service au commerce.

M. S. C. RIOU. — Ne serait-il pas opportun de réunir les délégués des grandes Chambres de commerce du pays en général et